



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Département : ARDECHE

ID : 007-200039832-20220926-D_2022_8_3-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2022_8_3

L' an deux mille vingt deux, le lundi 26 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 20 Septembre 2022

Présents : 22

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

Objet : Candidature à l'appel à projet Territoire Région Pleine Nature

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Madame CHALVET Catherine
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUYEYROL Bernard
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Le Président rappelle que notre Communauté de communes, celle de Beaume-Drobie et la SPL Cévennes d'Ardèche sont engagées depuis 3 ans dans une recherche action sur la structuration de la filière des activités de pleine nature : Recreater.

Il précise qu'avec les rivières et les villages, les activités de pleine nature constituent le 3ème motif déclencheur d'un achat de séjour en Cévennes d'Ardèche.

La démarche Recreater a permis de poser un diagnostic précis sur ce secteur d'activités, son économie et ses pratiques. Elle a par ailleurs créé de véritables habitudes de travail avec les professionnels concernés. Cette synergie est d'autant plus réelle que l'ensemble des professionnels se retrouvent confrontés à des évolutions ou des obstacles dans leurs modèles économiques (aléas climatiques, acceptabilité des activités, réglementations, ...). Ils sont donc particulièrement demandeurs d'une bonne articulation avec les collectivités, surtout à l'issue d'une saison 2022 favorable mais perturbée.

Grâce à tout le travail réalisé et le réseau mis en place, il semble désormais possible de prétendre à une reconnaissance via l'obtention du label « Pôle Pleine Nature ». Ce dispositif consiste en deux appels à projet articulés entre l'Etat (Comité Massif Central) et la Région Auvergne Rhône-Alpes, sous la dénomination « Ami région territoire pleine nature ».

Une large concertation a été faite afin de préparer le contenu des dossiers. Il en ressort, non pas une simple réponse à un appel à projet mais une nouvelle stratégie touristique qui appelle des mises en œuvre, quels que soient les résultats des appels à projet. En résumé les priorités s'articulent autour des axes suivants :

- Renforcer nos engagements dans les domaines de la protection des écosystèmes notamment liés à l'eau, la montagne, les forêts, les zones humides et les rivières.

- Considérer l'axe géographique/géomorphologique comme une entrée prioritaire (plaine / piémont / montagne) à la fois pour rééquilibrer les flux économiques et humains, mais aussi pour préparer le territoire aux changements

climatiques qui vont bouleverser les consommations touristiques.

- Considérer la population comme étant la première ressource et la première bénéficiaire pour un pari gagnant d'un développement maîtrisé et harmonieux du territoire.
- Articuler politique sportive (événementiel en particulier) et politique touristique tout au long de l'année en cohérence avec notre engagement dans la Transition.
- Considérer ce que l'on appelle les sports et loisirs de nature du point de vue du sport, du tourisme, des loisirs mais aussi de la culture et du patrimoine, de la santé, de l'éducation / formation ainsi que de la cohésion sociale.
- Rattraper le retard pris et monter en puissance sur les univers pédestre, vélo et eau autour desquels se concentrent l'essentiel de nos ressources économiques et la concurrence, tout en ne négligeant pas nos « activités de niche » (activités à corde, univers de l'air...).
- Se donner les moyens de la réussite par une gouvernance renouvelée et une organisation à la hauteur de nos ambitions.

Le premier dossier qui doit être déposé est celui de la Région. A ce stade, il convient d'envoyer uniquement un dossier d'intention et de stratégie. Des fiches actions seront annexées mais elles n'auront qu'une portée indicative et pourront faire l'objet d'avenant ou de complément à tous moments. Il s'agit dans un premier temps de prendre rang afin de pouvoir être éligible aux lignes d'aides de droit commun à venir sur la thématique.

La réponse à l'appel à projet Massif Central sera déposée ultérieurement. Elle fera quant à elle l'objet d'une validation formelle.

La Communauté de communes du Pays Beaume Drobie sera chef de file administratif du projet pour le compte de notre Communauté de communes et de la SPL Cévennes d'Ardèche. Il revient donc au Conseil communautaire de se prononcer sur cette candidature.

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Président met au vote la décision :

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

DECIDE d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet Territoire Région Pleine Nature,

PREND NOTE que la Communauté de communes Pays Beaume-Drobie sera chef de file sur cette initiative pour le compte de la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes et la SPL Cévennes d'Ardèche,

DONNE MANDAT au Président pour organiser l'élaboration du dossier, son suivi et la gouvernance dédiée,

AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le